



# Concours de Nouvelles

dans le cadre du 8<sup>ème</sup> Salon du Livre de Somain

La ville de Somain organise un concours de nouvelles fantastiques.  
Ce concours est gratuit et ne nécessite qu'une inscription.

## Qu'est-ce qu'une nouvelle ?

La nouvelle est **un récit court**.

Parce-que c'est une histoire, la nouvelle n'est pas un discours (où l'on expose ses idées) ou une fable. L'objet de la nouvelle n'est pas de nous instruire, de nous donner une leçon. Ce n'est pas un conte, pas de « Il était une fois » qui nous envoie dans un monde enfantin. Une nouvelle est une histoire qui passe pour vraie. Même si c'est de la science-fiction ou du fantastique, on doit pouvoir y croire.

La nouvelle tourne autour d'**un évènement**, avec **peu de personnages**. Parce qu'elle est concentrée, la nouvelle ne raconte pas l'épisode d'un héros, d'une société sur une longue période (contrairement au roman).

La nouvelle a **une fin**. Parce qu'elle cherche à surprendre, ce n'est pas l'épisode d'une aventure. Elle doit surprendre ou interroger le lecteur avant la fin. La fin d'une nouvelle peut-être une chute ou laisser du mystère, mais elle clôt l'évènement, le sujet.

## Les modalités de participation :

La participation est libre et gratuite.

La nouvelle sera adressée, en 1 exemplaire, au choix :

- **par courriel** à l'adresse suivante : [fetesetculture@ville-somain.fr](mailto:fetesetculture@ville-somain.fr) (le courriel devra avoir pour objet « concours de nouvelles fantastiques »)
- **par courrier** à l'adresse suivante : Mairie – Service Culturel – Mme LANDRAGIN – Place Jean Jaurès – 59490 SOMAIN
- **ou déposer** au Service Culturel de la Mairie de Somain

Date limite d'envoi ou de dépôt des nouvelles : **15 Septembre 2017 à minuit**

La nouvelle devra **IMPERATIVEMENT** s'inspirer d'une des trois photos ci-dessous :

Catégorie A : 10 – 14 ans



Catégorie B : 15 – 17 ans



Catégorie C : adultes



## Présentation de la nouvelle :

La nouvelle devra comporter un titre sur la première page et être constituée de :

- Pour la catégorie A : 2 à 3 pages maximum (format A4 21 x 29.7 cm)
- Pour les catégories B et C : 4 à 5 pages maximum (format A4 21 x 29.7 cm)

Votre nouvelle devra être rédigée sous format Word, avec pour police Times New Roman, de taille 12, avec un interligne de 1,5.

Les pages doivent être numérotées.

Des marges sont nécessaires pour faciliter le travail du jury, une largeur d'environ 3-4 cm est donc conseillée.

## Pièce à joindre à la nouvelle :

Ce concours de nouvelles se réalise de manière anonyme, mais vous devrez demander une feuille d'inscription à l'adresse suivante [fetesetculture@ville-somain.fr](mailto:fetesetculture@ville-somain.fr) afin de pouvoir récompenser les gagnants !

Vous devrez y renseigner votre nom, prénom, date de naissance, âge, adresse postale, adresse mail, numéro de téléphone, titre de la nouvelle, et la catégorie dans laquelle vous concourez.

## Les prix :

**Des lots de valeur seront distribués lors de l'inauguration du Salon du Livre le 2 Décembre 2017.**

Les nouvelles des 3 premiers prix de chaque catégorie seront transmises aux auteurs et éditeurs présents lors du Salon du Livre 2017. Les premiers de chaque catégorie seront publiés dans le journal communal « La Vie Somainoise ».

**Les participants s'engagent à ne pas exiger de droits d'auteur en cas de publication de leur texte et autorisent la publication de leur photo.**

Les lauréats seront personnellement avertis.

## Critères de jugement :

Les textes ne devront porter aucun signe distinctif permettant d'en identifier l'auteur. Le réceptionnaire des nouvelles se réserve le droit de supprimer toute mise en page et éléments superflus. En revanche aucune faute d'orthographe, de grammaire ou de frappe ne sera corrigée, mais pourra être pénalisante.

Les critères de jugements porteront sur :

- Le respect du thème.
- La qualité littéraire des textes.
- Une construction cohérente du récit.
- Le respect des règles grammaticales, orthographiques, de syntaxe et de ponctuation.

## Autres conditions :

**Le jury se réserve le droit d'annuler le concours si le nombre de nouvelles et/ou la qualité de celles – ci n'étaient pas suffisants, ou en cas de force majeure.**

**Aucun recours fondé sur les conditions de déroulement du concours, son organisation ou ses résultats ne sera admis.**

**La participation au concours implique l'acceptation intégrale du présent règlement et des décisions du jury.**

Pour tout renseignement complémentaire sur l'organisation de ce concours :

[fetesetculture@ville-somain.fr](mailto:fetesetculture@ville-somain.fr)